

REACTIONS DES SCIENTIFIQUES DU CSIF/CEM AU RAPPORT DE L'AFSSE

Après les rapports Zmirou en 2001, Lorrain et Raoul en 2002, voici pour 2003 le rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement (AFSSE), qui comme les précédents, a pour auteurs quasiment les mêmes experts cooptés entre eux. Nous présentons ci-après quelques réflexions non exhaustives sur ce document.

1) Utilisateurs de téléphones portables.

Pour ce qui est des risques du portable, la volonté de minimiser les effets biologiques est manifeste. C'est ainsi que les résultats d'une étude réalisée dans le cadre de COMOBIO (2001) sur la barrière hémato-encéphalique du rat sont réduits lors de conférences devant les médias, à de simples dilatations des vaisseaux du cerveau. Les experts précisent à ce propos, page 45 : « *les résultats du groupe d'Aubineau n'ont pas encore été soumis pour publication* », alors qu'ils ont été présentés dans un congrès international européen en 2002 (page 84, Töre et coll.). De même page 38, les travaux de Mausset et coll. sur le cerveau du rat sont cités mais sans faire état de leurs autres résultats qui montrent « *une augmentation du nombre d'astrocytes, traduisant une inflammation signe d'une souffrance neuronale* » (COMOBIO, 2001).

Nous estimons que les experts n'ont pas suffisamment pris en compte dans leur appréciation du risque, les études sur les effets avérés des micro-ondes sur la barrière hémato-encéphalique, les neurotransmetteurs (GABA, Dopamine, Glutamate, Sérotonine ...) et les récepteurs cérébraux (Muscariniques, Opioides, Benzodiazépine-Gabaergiques ...). De même les risques biologiques des extrêmement basses fréquences présentes dans le signal du téléphone portable ne sont pas abordés malgré leurs effets cancérogènes officiellement reconnus (OMS, CIRC).

2) Riverains de stations relais.

Pour les risques encourus par les riverains de stations relais, les experts citent et critiquent la première partie d'une étude française (Santini et coll., 2002) et oublient :

- a) La seconde partie (sous presse) qui a été communiquée à l'un d'entre eux, suite à sa demande. Dans ce texte figurent des résultats complémentaires sur la santé des riverains liés à l'incidence de l'âge des sujets et de leur position par rapport aux antennes.
- b) Les résultats de deux autres études européennes qui alertent aussi sur la santé des riverains d'antennes (Navarro et coll., 2002 – Hutter et coll., 2002).

Pour critiquer l'étude française les experts reprennent les allégations du rapport Lorrain et Raoul selon lesquelles la distance où la densité de puissance micro-ondes est maximale se situe à « **200 mètres environ** » des antennes, alors que pour le rapport de l'AFSSE page 30, elle est entre « **150 et 300 m** » et page 85 « **à environ 200 m** ». Rappelons que dans le rapport Zmirou, le chiffre avancé pour la protection « *des sites sensibles* » était de **100 mètres**. La question qui se pose, est de savoir sur quelles données scientifiques, les experts se basent pour avancer de tels chiffres ? Il faut savoir que le maximum de puissance micro-ondes générées par les antennes ne se situe pas systématiquement à ces distances, d'autres valeurs (20 m, 60 m, 80 m ...) sont rapportées (Petersen et coll., 1992 – Mann et coll. 2000). En fait l'argumentation des experts est spéieuse, car les distances qu'ils avancent comme zones d'exposition maximale des riverains (« **150 et 300 m** » et « **à environ 200 m** ») ne sont valables que dans des cas très particuliers d'expositions : par exemple, au 2^{ème} étage d'un immeuble ou au sommet d'une colline (Moulder, 2003) !

Page 75, « *le groupe d'experts ne retient donc pas la notion de site sensible en rapport avec les stations de base* ». De ce fait, le seul élément positif du rapport Zmirou est ainsi

dénigré par le groupe d'experts. Nous pensons au contraire, que tous les lieux habités sont des sites sensibles du fait de la présence possible dans les habitations illuminées par le signal micro-ondes d'enfants, de personnes âgées, de malades, de sujets électro-sensibles... Les riverains de stations relais sont en droit, au regard des chiffres figurant dans le rapport de l'AFSSE et des résultats de l'étude française, d'exiger 300 mètres de distance entre leurs habitations et les antennes.

3) Riverains d'émetteurs de radio et (ou) de télévision.

Les experts après avoir analysé de façon négative une seule et unique publication, celle de Michelozzi et coll., (2002) parue dans la prestigieuse revue scientifique *American Journal of Epidemiology*, concluent page 29 : « *il n'existe pas d'élément convaincant de l'existence d'un risque de leucémie autour des émetteurs de radiodiffusion.* ». Cette assertion paraît très réductrice, car outre le risque de leucémie rapporté par Michelozzi et coll., (1998 et 2002), Dolk et coll., (1997), Hocking et coll., (1996), les experts ne mentionnent pas l'existence d'effets biologiques tels que :

- a) Baisse de la mémoire, de l'attention, des performances musculaires et des réflexes chez les enfants exposés à un émetteur radio (Kolodynski et coll., 1996).
- b) Réduction significative des défenses immunitaires chez les femmes exposées à un émetteur de radiotélévision (Boscolo et coll., 2001).

Rappelons que suite aux résultats des études de Michelozzi et coll. rapportant une augmentation du risque de leucémie dans l'environnement de Radio Vatican, les niveaux de champs électromagnétiques générés par cet émetteur ont été très nettement réduits !

- 4) Certains propos tenus par les experts ne sont pas admissibles. C'est ainsi que page 45, on peut lire : « *Il faut également reconnaître que la qualité scientifique des revues dans lesquelles publie le groupe de Salford depuis de nombreuses années ne constitue pas une garantie ...* ». Nous estimons que les revues internationales (*Microscopy Research and Technic*, *Environmental Health Perspectives*, ...) dans lesquelles le Professeur Salford présente ses résultats sur la perméabilité de la barrière hémato-encéphalique, sont bien plus prestigieuses que la plaquette publicitaire (sponsorisée par un opérateur français de téléphonie mobile) du journal *Impact Médecine* de décembre 2002, dans laquelle certains experts des rapports Zmirou et de l'AFSSE ont publié !
- 5) La conclusion page 65, laisse perplexe. Ecrire que « *la relation dose-réponse n'est pas connue* » dans le but d'écarter le risque sanitaire, est pour le moins surprenant. Les experts semblent ignorer que les effets biologiques des radiations non-ionisantes n'obéissent pas à une relation de type dose-réponse, ces effets dépendent de fenêtres de fréquence et de fenêtres d'intensité. En l'état actuel des connaissances scientifiques et même si pour les experts « *les dangers n'ont pas été établis* », il convient :
 - a) D'appliquer le principe de précaution et l'évitement prudent du risque pour les riverains de stations relais et les utilisateurs de portables.
 - b) De refuser, en accord avec le principe ALARA (As Low As Reasonably Achievable), l'exposition des riverains à une densité de puissance micro-ondes supérieure à 0,1 microWatts/cm² (0,6 Volts/m de champ électrique).
- 6) Nous regrettons que les experts n'aient pas référencé les articles sur les risques biologiques de la téléphonie mobile, publiés par des scientifiques de renommée internationale, comme Henri Lai, Neil Cherry et Gérard Hyland.